

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-278-1919 Congé.

n° 35-278-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1919

Numéro JO
n° 278 du 31/12/1919

Date du numéro
31 décembre 1919

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer en France et un passage sont accordés à M. Cottier, commis-principal des secrétariats généraux des colonies.